Formation et Test AIPR - Opérateurs

Objectifs du stage :

Acquérir ou mettre à jour ses connaissances sur la réglementation DT DICT, et le guide technique

Comprendre les enjeux liés au contrôle des compétences (examen AIPR) par rapport aux obligations réglementaires

S'entrainer sur des questions QCM tirées de la base de données mise à disposition

Public :

Opérateurs : personnels exécutant les travaux, chargés de conduire des engins.

Plan de stage:

CONTEXTE ET RÉGLEMENTATION

Pourquoi l'AIPR, présentation du contexte réglementaire

Les différents acteurs, leurs rôles et leurs obligations respectives (concepteur, encadrant, opérateurs)

La responsabilité des acteurs et les sanctions applicables.

Les principaux documents

Terminologie employée dans la réglementation anti endommagement

LA MISE EN OEUVRE DU CHANTIER

Les documents nécessaires sur un chantier.

Les piquetages et marquages au sol.

Les actions de prévention à réaliser avant le démarrage effectif des travaux.

Conditions, responsabilités et déclaration d'un arrêt de chantier.

Les consignes spécifiques pour les travaux urgents

SAVOIR PRÉPARER SON INTERVENTION

Reconnaitre les différents types de réseaux et leurs caractéristiques

Savoir les localiser selon leurs classes

Repérer les réseaux sur plan

TRAVAILLER À PROXIMITÉ DES RÉSEAUX

Règles d'organisation du chantier pour assurer la sécurité lors d'interventions à proximité des réseaux

Les risques liés aux opérations à proximité des réseaux

Les distances de sécurité à respecter selon les types de réseaux

Les outils et méthodes à employer selon les cas, ce qu'il ne faut pas faire.

Les conditions de recours à l'arrêt de chantier

Durée : 1 jour soit 7h00

Pré-requis : Reconnu apte au travail par la médecine du travail.

Certificat :
Attestation de stage
Certificat AIPR

Animateur :
Formateur spécialisé et validé par le Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer

Méthode Outil :
Echanges avec les stagiaires, Exposés, Fascicule de formation, entrainement aux QCM tout au long de la formation. Au cours de la formation une documentation est remise à chaque stagiaire.

Access Formation Conseil –10, rue Henri et Antoine Maurras– ZAC Saumaty Séon – 13016 Marseille
Tél. 04 91 11 76 62 – Fax. 04 91 70 47 42
Siret : 502 107 139 00037 – APE : 8559A
Enregistrée sous le numéro : 93 13 129 64 13

EN CAS D'ANOMALIES

Mesures à respecter en cas d'accident.
La règle des 4A. Déclaration de dommages, responsabilités de l'entreprise.

SUIVI ET EVALUATION

- Passage de l'évaluation par QCM à l'issue de la formation

SUPPORT DE VALIDATION DES ACQUIS

- Il sera délivré aux participants une attestation de formation et de compétence (en cas de réussite au QCM).

Ce programme est conforme à l'obligation de compétences pour les personnels intervenants à proximité des réseaux consécutive à la réforme anti-endommagement (réforme législative et réglementaire du 22 février 2012 établie par le Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie)

Access Formation Conseil –10, rue Henri et Antoine Maurras– ZAC Saumaty Séon – 13016 Marseille
Tél. 04 91 11 76 62 – Fax. 04 91 70 47 42
Siret : 502 107 139 00037 – APE : 8559A
Enregistrée sous le numéro : 93 13 129 64 13